



*Commune de Flavigny*

*Flavigny info n° 31*

*Bonne*

*Année*

*2024*



451. Flavigny (Cher). — Abside de l'Eglise et la Place

© 1770 Flavigny (Cher). — L'Ecole



Place de l'Église, côté Ouest



# Le mot du Maire

**Voilà déjà 2023 qui se termine, le temps de faire le bilan de milieu de mandat.**

**Nous avons réussi un bon dépoussiérage tant au niveau secrétariat que pour les travaux d'entretiens.**

**Le travail que j'avais prévu pour la totalité de ce mandat prendra fin en 2024. Une belle avancée, dont je suis très fière. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite : administrés, agents et conseillers. Encore merci à vous de vous êtes autant impliqués pour que les choses soient sur les rails.**

**Maintenant vient le temps de prévoir la suite, une commission travaux s'est réunit pour faire le bilan de ce que nous devons et surtout pouvons entreprendre. Certaines rues sont à reprendre, la cuisine de la salle des fêtes est à moderniser et le point lecture doit voir le jour.**

**Voir même à envisager de faire un local technique.**

**Vous trouverez le détaille sur le compte rendu de cette commission, qui à été inséré dans ce Flavigny Infos.**

**Malgré des baisses de dotation, l'avenir me semble favorable pour entreprendre ces rénovations sur notre commune.**

**Le conseil municipal, les agents se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024.**

**Profitez bien des fêtes de fin d'année en famille !**

**2024**  
**HAPPY NEW YEAR**



# État Civil 2023

## *Nouveaux habitants*



**Mr et Mme MANTA**

**Mr et Mme MALTERRE**

**Mr AUROUET Christophe**

**Mr JUILLET**

**Mr COSSON Adrien**

**Mr RISK et Mme FRUCTUEUX**

**Mr ESCOUBET**

## *Décès*

**Mme MATHIEU Élisabeth décédée le 8 février 2023**

**Mme DUCHAUD Bernadette décédée le 15 juillet 2023**

**Toutes nos condoléances aux familles...**



## *Naissances*

**JACQUET Julia née le 24 septembre 2023**



# Informations utiles

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi de 13h30 à 17h45**

**Mardi de 13h30 à 17h00**

**Jeudi de 13h30 à 17h00**

**Vendredi de 13h30 à 16h15**

**☎ 02.48.74.80.78**

**💻 [mairie.flavigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.flavigny@wanadoo.fr)**

**En cas d'urgence, vous pouvez joindre**

**Maire : Béatrice ALLIBERT**

**Fixe : 02.48.74.88.45 Port. : 06.59.50.37.26**

**1ère adjointe : Solange VAUVRE**

**Fixe : 02.48.74.80.75 Port. : 06.95.57.85.94**

**2ème adjoint : Louis BUISSON**

**Fixe : 06.27.68.52.51**

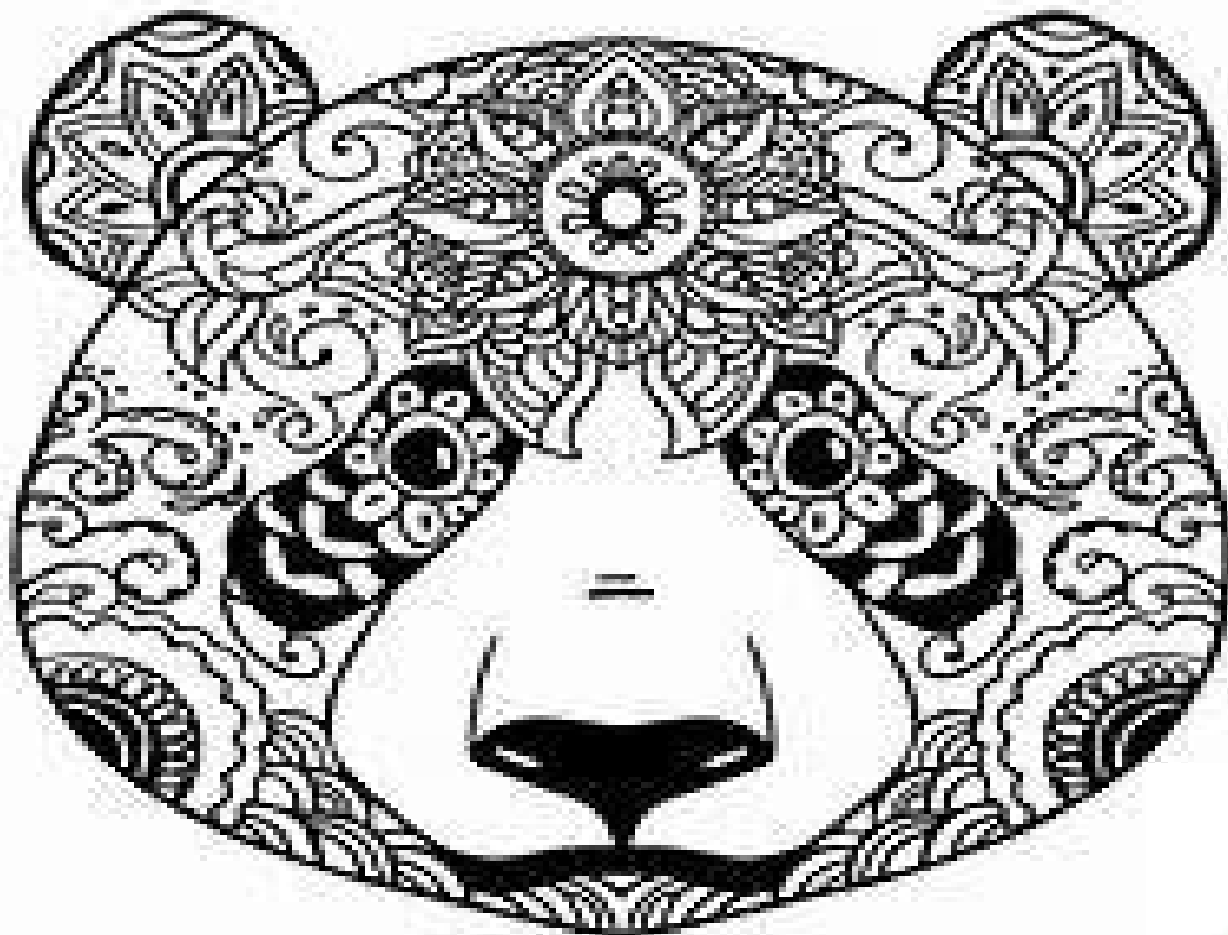


**Depuis 2020, la mairie de FLAVIGNY s'est dotée de l'application « Panneau Pocket ». N'hésitez pas à la télécharger afin de suivre les informations importantes de notre commune.**



# Calendrier des vacances scolaires 2024

<b>Vacances d'hiver</b>	<b>Fin des cours : Samedi 24 février 2024</b> <b>Reprise des cours : Lundi 11 mars 2024</b>
<b>Vacances de printemps</b>	<b>Fin des cours : Samedi 20 avril 2024</b> <b>Reprise des cours : Lundi 6 mai 2024</b>
<b>Pont de l'ascension</b>	<b>Fin des cours : Mardi 7 mai 2024 au soir</b> <b>Reprise des cours : Lundi 13 mai 2024</b>
<b>Vacances d'été</b>	<b>Fin des cours : Samedi 6 juillet 2024</b>



G	S	E	T	T	E	L	U	O	B	C	I	T
A	L	D	E	U	D	N	O	F	R	E	T	E
L	N	A	B	I	S	Q	U	E	E	D	O	V
A	I	L	C	S	S	I	M	B	N	A	R	I
N	R	L	L	E	L	E	A	B	O	N	S	C
T	A	I	S	I	H	C	A	H	T	N	U	U
I	V	R	E	E	R	U	P	I	O	O	O	T
N	A	G	E	D	A	D	N	A	R	B	C	U
E	N	L	E	G	A	T	O	P	I	R	S	O
S	E	L	L	E	N	E	U	Q	M	A	U	G
G	E	T	U	O	R	C	U	O	H	C	O	A
A	E	E	S	S	A	C	I	R	F	O	C	R

CARBONNADE  
 CHOUCROUTE  
 QUENELLES  
 GALANTINE  
 BOULETTES  
 FRICASSEE  
 BRANDADE  
 GRILLADE  
 COUSCOUS  
 MIROTON  
 NAVARIN  
 POTAGE  
 FONDUE  
 BISQUE  
 HACHIS  
 RAGOUT  
 GELEE  
 GLACE

CREME  
 PUREE  
 CIVET  
 ROTI



## Reliez ces expressions françaises

**C'est en forgeant qu'on devient...**

**.... roche**

**Couper la poire en ...**

**.... blanc**

**Appeler un chat un...**

**.... s'assemble**

**Faire chou...**

**.... forgeron**

**Il n'y a pas de fumée sans ...**

**.... d'oreille**

**Avoir du pain sur la ...**

**.... un chat**

**Il y a anguille sous ...**

**.... feu**

**Faire la sourde ...**

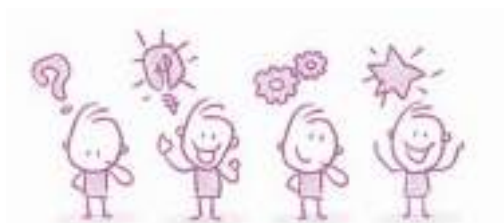
**.... cousue**

**Motus et bouche ...**

**.... planche**

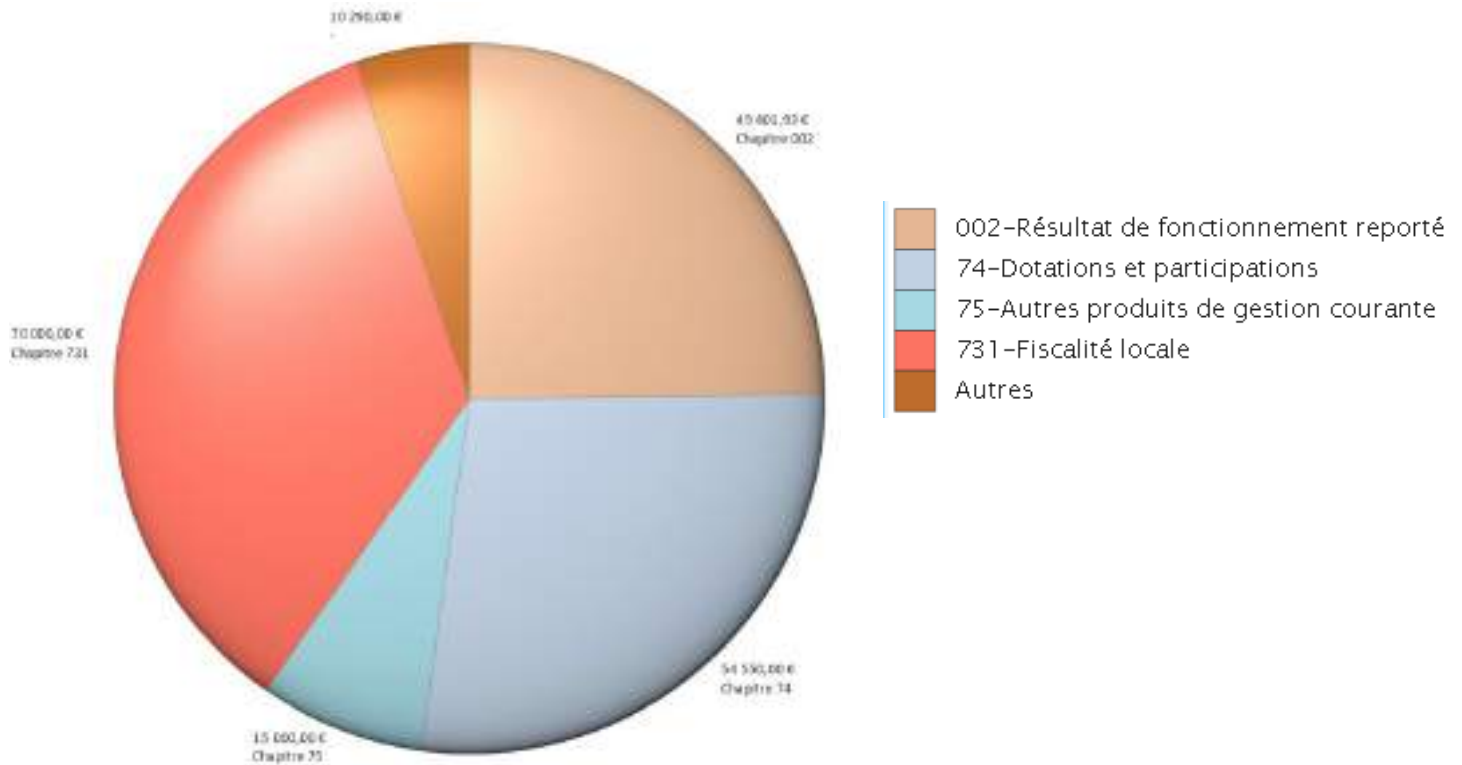
**Qui se ressemble ...**

**.... deux**

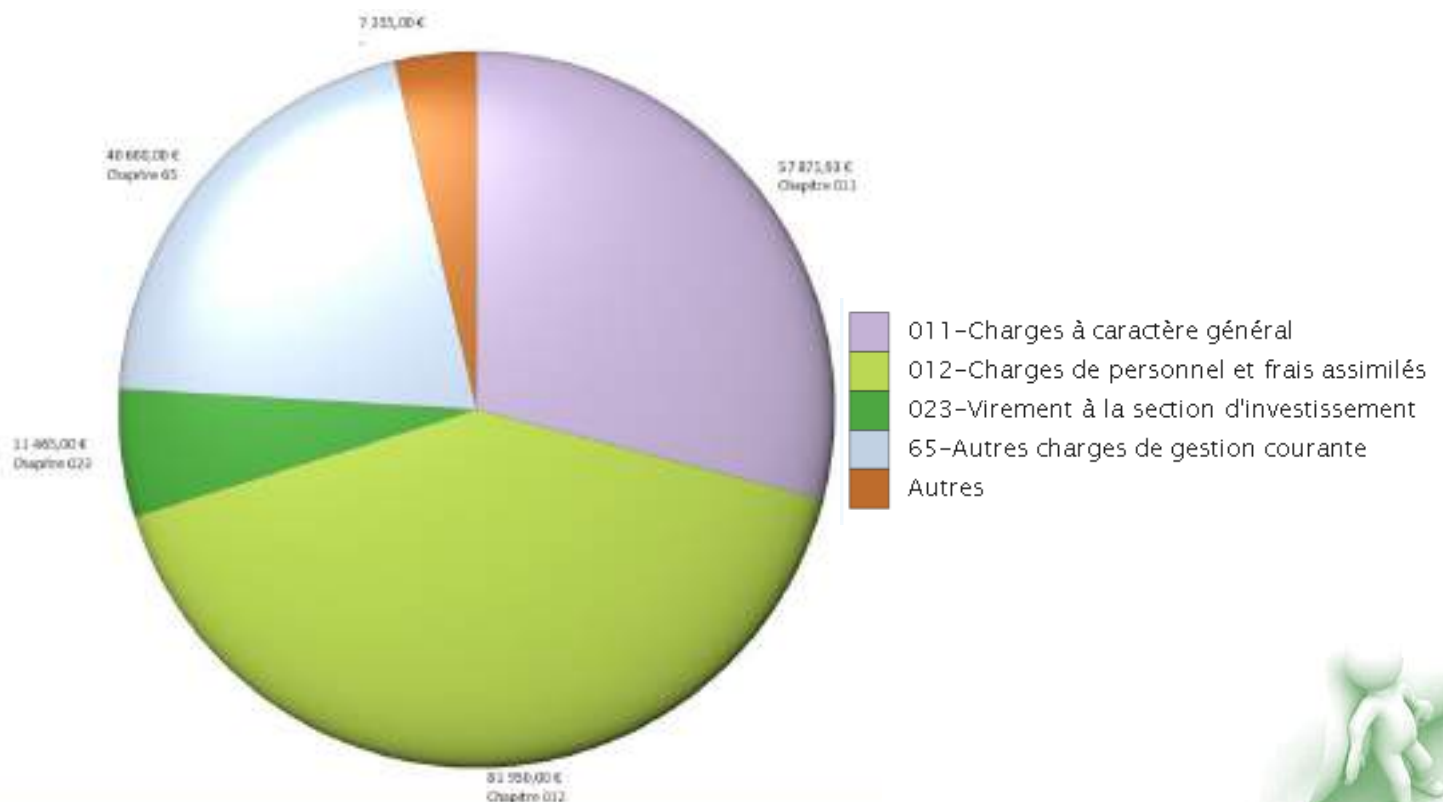


# Budget 2023

## *Recettes de fonctionnement*



## *Dépenses de fonctionnement*

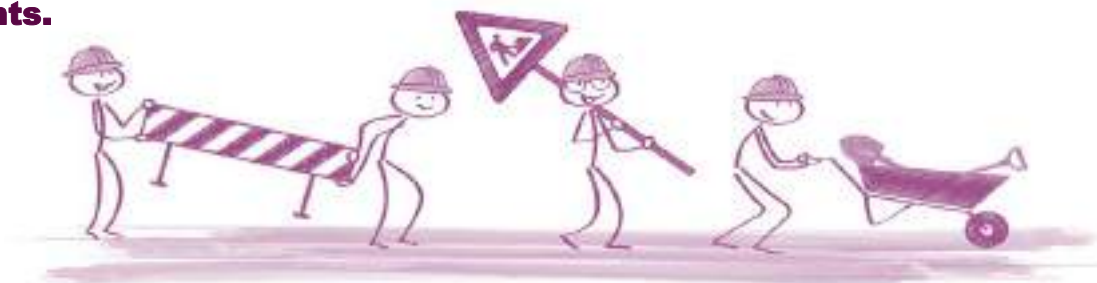


# Travaux réalisés en 2023

- Remaniement de la toiture de l'Église ;
- Achat d'un mat et ses accessoires de fixation pour drapeau devant la mairie + son installation ;
- Installation de trois panneaux « Vigilance citoyenne » ;
- Changement radiateur électrique dans un logement communal ;
- Réfection du mur endommagé au cimetière ;
- Installation d'un robinet dans le nouveau cimetière avec remplacement du tuyau existant ;
- Installation d'un panneau PMR et création d'une place PMR à l'Église ;
- Élagage de deux Tilleuls devant l'Église ;
- Diminution de l'intensité de l'éclairage public.

# Projets de travaux 2024

- Travaux de réfection de voirie sur la « Rue du Pont », la « Rue des Bertrands » et la « Rue de la Boissellerie » ;
- Des petits travaux sont envisagés au cimetière avec l'installation d'un panneau d'information afin d'afficher le règlement et le plan du cimetière. Le robinet sera changé par un robinet poussoir pour éviter un éventuel oubli des usagers. Les lames du banc seront remplacées par des lames en composite ;
- Deux panneaux d'affichage plus grands qu'actuellement seront installés à la mairie ;
- Dans la cuisine de la salle d'animation, la gazinière doit être remplacée ainsi que le réfrigérateur. Un lave-vaisselle sera installé et le chauffe-eau révisé ;
- Au monument aux Morts, les obus ainsi que la chaîne qui l'entoure, seront repeints.



# Après-midi récréatif

**Les Amis de Flavigny ainsi que Murielle Martinez proposent des après-midis récréatifs, deux lundis par mois hors vacances scolaires.**

**À partir de lundi 8 janvier 2024 de 13h30 à 15h30 dans un premier temps. Notre salle des fêtes sera à la disposition des personnes qui sont désireuses de se retrouver autour de jeux de société, pour faire du tricot, peinture, lecture... le matériel est à apporter par les participants ...**

**Murielle ne serait pas contre d'avoir de l'aide pour la tenue de ces ateliers, manifestez-vous à la mairie qui transmettra.**

**Pour celles et ceux qui veulent faire de la couture, une couturière a été approchée par Murielle pour dispenser des cours ; un minimum de trois personnes et maximum cinq personnes sera demandé. Les personnes intéressées par les cours de couture devront au préalable s'inscrire à la mairie 02.48.74.80.78.**

**Pour ces cours de coutures ; 15 euros seront demandés par participant.**



# L'élagage un enjeu pour tous

## *Les responsabilités*

**L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant :**

**Le propriétaire à la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :**

- **la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;**

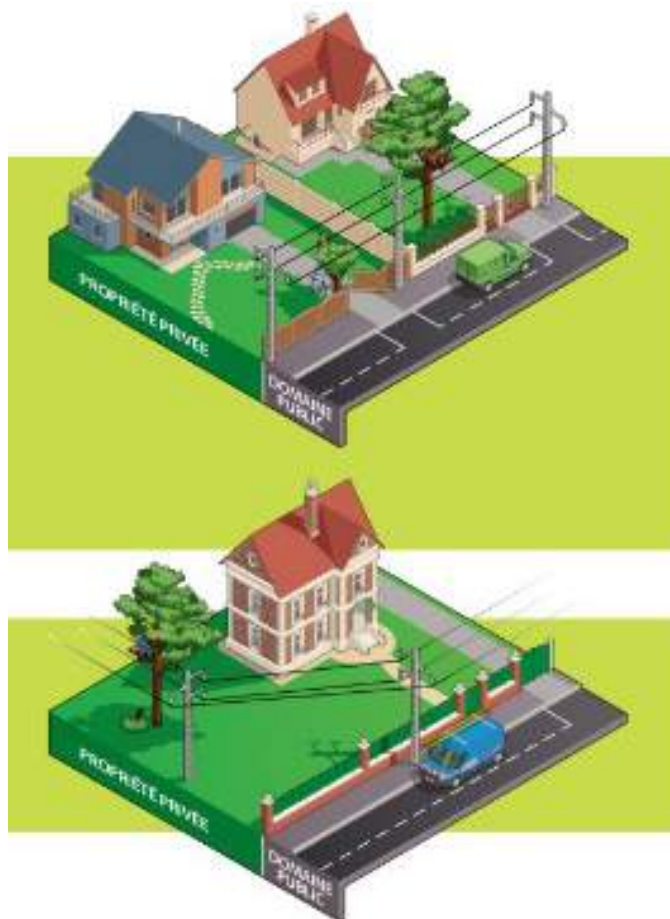
**Ou**

- **le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.**

**Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après contact au préalable avec ENEDIS sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).**

**L'élagage à la charge d'ENEDIS :**

**Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins et par ceux d'une entreprise spécialisée.**

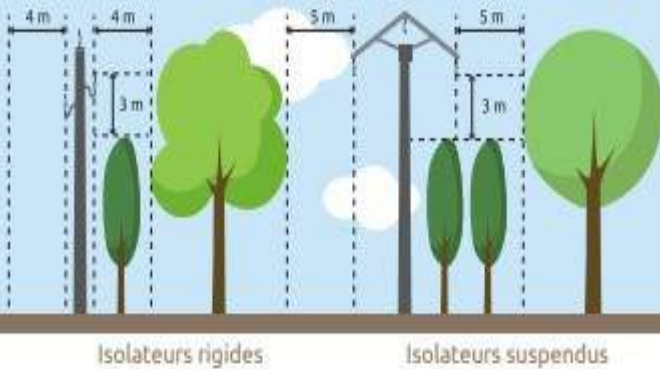


# Les règles et les distances

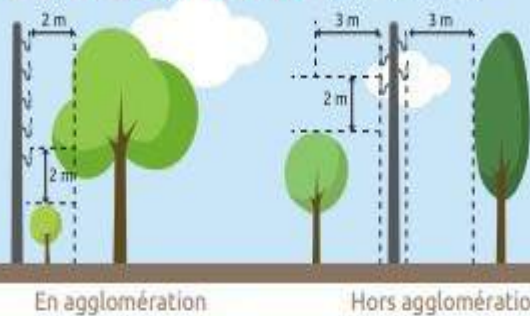
## Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

### LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



### LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



### LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts



#### CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

#### CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

#### CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

**Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.**

### DISTANCES DE SÉCURITÉ

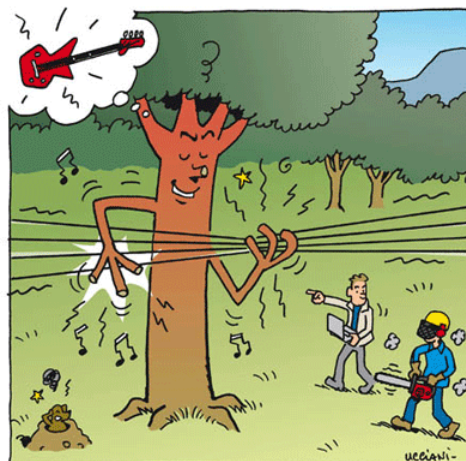
L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

### Règles de sécurité

- ne jamais toucher une ligne, même un câble isolé.
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 W.
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu, ou en contact direct avec le câble isolé.
- ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « Dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- ne pas faire de feu sous des lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « Dépannage » d'Enedis.



# *Un nichoir pour nos chouettes*

**L'association NATURE 18 a offert à la commune de Flavigny, un nichoir à Effraie des clochers afin de préserver cette espèce.**

**La disparition des sites de nidifications de l'Effraie des clochers liées à la démolition ou la rénovation des habitations rurales, l'obturation des accès aux combles et greniers et l'enrillagement des clochers pour exclure les pigeons ont occasionnées une baisse importante des populations d'Effraie des clochers.**

**Le nichoir sera installé courant 2024 dans le clocher de l'Église de Flavigny où nous espérons voire s'y installer une petite famille d'Effraie des clochers.**



**Flavigny dans  
la Marne**  
51190

CES VILLAGES HOMONYMES (4/5)

# LE DUEL Flavigny

**Flavigny dans  
le Cher**  
18350



La manoir de Flavigny en haut d'un talus de terres de remembrement.



Chapelle Saint-Germain de Flavigny dans le Cher. Elle date des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Capture d'écran.

## L'HISTOIRE DES COMMUNES

PHILIPPE LAURIAU

### PAYS D'ÉPERNAY

La rédaction compare les villages qui ont des homonymes en France. Exemple avec Flavigny et celui du Cher.

#### FLAVIGNY (MARNE)

« Ses habitants sont au nombre de 175 et n'ont pas encore de nom. **Aurélien Pradalier** (43 ans) est élu maire depuis 2020. C'est son premier mandat d'élu municipal. Il a exercé la profession de formateur au CFA d'Avize Villi-Campen. »  
« La commune s'étend sur une superficie de 7,90 km<sup>2</sup>. »  
« Flavigny se situe à 15 km au sud-est d'Épernay et à 30 km à l'ouest de Châlons-en-Champagne. »



Les Aïas de l'église voient sur l'église.

Situé au timur de la Champagne, le village de Flavigny compte 173 habitants. Son origine reste à déterminer avec précision. Commune rurale, elle s'est dotée d'un vergier il y a trois ans. Aujourd'hui, il abrite une aire de pique-nique, une halte très prisée par les touristes et la fête des voisins y est organisée. Son église Saint-Thibault n'est pas classée aux monuments historiques mais une association l'occupe de la préserve.

Si le village compte quelques vignes, son poids économique repose surtout sur l'agriculture. « Il y a aussi quelques gliris et rambures d'hiver pour de la viande », souligne Aurélien Pradalier, maire depuis 2020. L'office commercial se situe toujours à Avize, proche de quelques kilomètres. Pour les achats plus conséquents, Épernay est distant d'une quinzaine de kilomètres. Si la commune ne possède pas d'association autre que les Aïas de l'église, elle est dotée d'une salle des fêtes. Les enfants sont scolarisés à Avize.

## LE TISSU ASSOCIATIF ET ÉCONOMIQUE

À mi-distance entre Bourges, la préfecture du Cher, et Nevers, celle de la Nièvre, Flavigny ne compte pas de commerce mais abrite quelques artisans du bâtiment. L'activité agricole est également présente, avec de l'élevage et de la culture céréalière. L'activité associative a repris de la vigueur grâce à l'association des Aïas de Flavigny. Elle vient d'ailleurs de créer des fêtes mais « on a l'impression que les habitants, qui sont tous membres de droit, ne sont appropriés les choses avec le changement de nom », souffle le maire.

## JUMELAGE ET ANECDOTES

Un jumelage avec Flavigny dans le Cher ? « Pour quoi pas », répond Aurélien Pradalier, du tac au tac. « On ne s'est pas posé la question, pourquoi est-ce que ça se passe ? On n'a pas eu de réponse, mais ça nous a intéressés. On a proposé dans un jumelage, il faut le faire vite. » Pour l'instant, Madame le maire n'a pas eu à gérer de quelconque 50 à Phamsoyenne. « Plus encore est trois ans d'un mandat qu'elle définit comme celui de l'observation et de l'apprentissage. »

Le Flavigny du Cher s'il n'a pas d'échange avec son homologue de la Marne, a longtemps correspondu avec Flavigny-sur-Morle, en territoire lozain. « On échangeait les haleries municipales, mais cela s'est arrêté », explique Béatrice Albert qui a dû faire face à une situation savoureuse. « Des Américains sont arrivés chez nous en cherchant le festival du chocolat. On a cherché sur internet, c'était Flavigny-sur-Orain, en Côte-d'Or. On leur a dit qu'ils ne pouvaient pas venir à Flavigny, ils ont dit qu'ils n'avaient rien à dire, ils ont dit qu'ils n'avaient rien à dire. »

#### FLAVIGNY (CHER)

« Ses habitants sont au nombre de 180 selon les données de janvier 2022. Ils se nomment les Flavigniens. **Béatrice Albert** (62 ans) est maire de la commune depuis 2020. Elle était conseillère municipale lors du mandat précédent. »  
« La superficie de la commune est de 13,66 km<sup>2</sup>. »  
« Flavigny se situe à 25 km à l'est de Bourges et à 30 km à l'ouest de Nevers (Nièvre). »



La église de Saint-Étienne, un beau site.



# L'avancé de la fibre optique



**La fibre optique continue son déploiement et toutes les maisons de Flavigny bénéficieront d'un raccordement d'ici 2024**

**Je veux m'abonner à la fibre :**

**Consulter [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr) ou contacter Berry Fibre Optique par téléphone au **02.45.27.80.77** pour vérifier votre éligibilité.**

**Si vous êtes éligible, contactez un Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).**

## Fin du réseau cuivre ADSL

**Que se passe t-il ?**

**ORANGE** commence l'arrêt des services sur son réseau cuivre ADSL.

**Comment faire ?**

**Se raccorder à la fibre optique en appelant son opérateur dès que possible**

**Quand cela va-t-il arriver ?**

**Les services seront coupés à partir de janvier 2025.**

**Pourquoi se raccorder à la fibre rapidement ?**

**Il faut du temps pour raccorder le logement.**

**Si je ne fait rien ?**

**Quand ORANGE coupe les services, vous n'aurez plus Internet, ni télévision par Internet ni téléphone fixe**



# Cimetière

## *Les erreurs et incivilités*

**Les bacs sont réservés pour les personnes qui viennent entretenir les tombes de leurs défunts.**

**Donc quelle ne fut pas ma surprise de trouver des bouteilles de bière et Mojito, je pensais que tous avaient un bac pour le verre chez lui, si ce n'est pas le cas se mettre en relation avec le SMIRTOM.**

**Il reste juste à espérer que cela n'a pas été consommé sur place, quel manque de respect pour nos défunts.**

**Dans le bac des fleurs artificielles nous avons retrouvé des ordures strictement ménagères, avec les températures de cet été je vous laisse imaginer le travail de l'agent d'entretien.**

**Je ne pense pas que les individus qui se permettent ce genre d'exaction soient de la commune. Soyez vigilant, vous qui passé devant notre cimetière. Si quelques choses vous interpelle n'hésitez pas à le signaler.**

## *Les travaux effectués*

**Les bacs de récupération de déchets misent à disposition, ont été placés entre l'ancien et le nouveau cimetière pour plus de facilité pour les usagers.**

**L'eau a été installé au nouveau cimetière.**

**Le colombarium a été agrémenté de claustras pour que les clématites puissent prendre leurs aises.**

**Le coin du mur qui avait été endommagé (plainte pour délit de fuite a été déposée en gendarmerie) a été refait.**



# Stationnement sur les trottoirs

Il remonte régulièrement en mairie que des véhicules stationnés sur les trottoirs gênent. Les usagers sont obligés de descendre sur la route pour continuer leur chemin. Les enfants empruntant les trottoirs au retour de l'école à la nuit tombée sont les premiers concernés et bien sur notre priorité.

Donc voici un petit rappel à notre code de la route

**Stationnement interdit (abusif, gênant, très gênant, dangereux)**

Vérifié le 10 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre), Ministère chargé de la justice

Il y a 4 types de stationnement interdit : le stationnement abusif, gênant, très gênant et dangereux.

## Stationnement abusif, gênant, très gênant, interdit : quelle différence ?

### Stationnement abusif :

+ de 7 jours au même endroit

**Sanction : amende forfaitaire de 35 € (75 € si le délai de paiement est dépassé). Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule.**

### Stationnement gênant :

- Sur un emplacement qui empêche l'accès ou le dégagement d'un autre véhicule
- Sur un pont

**Sanction : amende forfaitaire de 35 € (75 € si le délai de paiement est dépassé). Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule.**

### Stationnement très gênant :

- Sur une place pour personne handicapée
- Sur un passage piéton
- À moins de 5 m en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation, hors emplacements prévus
- Sur un trottoir

**Sanction : amende forfaitaire de 135 € (575 € si le délai de paiement est dépassé). Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule.**

### Stationnement dangereux :

- Si manque de visibilité, près d'une intersection de routes
- Si manque de visibilité, près d'un virage
- Si manque de visibilité, près d'un sommet de côte

**Sanction : amende forfaitaire de 135 € (575 € si le délai de paiement est dépassé) et retrait de 3 points sur le permis de conduire. Vous risquez aussi la suspension du permis de conduire. Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule.**

**Pour la sécurité des usagers, de nos enfants. Il serait bon de rentrer vos véhicules personnels ainsi que ceux de vos invités dans votre propriété.**

**Vous garer aussi dans les marquages dédiés.**

**Quand je vois le montant des amendes ainsi que les points en moins, je pense que cela serait plus raisonnable.**

# Tarifs municipaux 2024

## Location de la salle d'animation

TYPE DE LOCATION	Montant pour les résidents de la commune	Montant pour les résidents hors commune
Location par les jeunes pour un après-midi ou une soirée	25 €	40 €
Location 1 journée	50 €	65 €
Location 2 journées	80 €	95 €
Vin d'honneur	35 €	50 €
CAUTION salle d'animation	150 €	150 €
CAUTION pour tri des ordures ménagères	30 €	30 €

## Cimetière

Concession de terrain au cimetière et de cases funéraires au columbarium		
Durée de concession	30 ans	50 ans
Montant d'une concession de terrain communal	60 €	100 €
Montant d'une case funéraire pouvant contenir deux urnes	300 €	500 €



# Inscription sur les listes électorales

Le 9 juin 2024, auront lieu les élections Européennes. Pour les personnes non inscrites sur les listes électorales, vous pouvez encore le faire jusqu'au **vendredi 3 mai 2024**.

## Modalités d'inscription :

- photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport) ;
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone FIXE).

Pour rappel, l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, s'ils ont effectué la démarche du recensement sur FLAVIGNY.

## *Où se rendre pour refaire sa carte d'identité ou son passeport ?*

Dans le Cher, 19 communes sont désormais équipées du dispositif de recueil pour refaire votre carte d'identité ou votre passeport.

Il est conseillé d'effectuer préalablement une pré-demande en ligne sur le site : <https://www.ants.gouv.fr> .

Commune	Adresse	N° de téléphone	Site internet
Aubigny-sur-nère	Place de la Résistance	02 48 81 50 00	<a href="http://www.aubigny.net">www.aubigny.net</a>
Avord	Rue Désiré Deschamps	02 48 69 10 16	<a href="http://www.ville-avord.fr">www.ville-avord.fr</a>
Boulleret	France Services - 6, route de Cosne	02 48 72 17 33	<a href="https://www.boulleret.fr">https://www.boulleret.fr</a>
Bourges	11, rue Jacques Rimbauët	08 48 57 80 00	<a href="http://www.ville-bourges.fr">www.ville-bourges.fr</a>
Bué	5, rue SAINT-VINCENT	02 48 54 14 98	<a href="https://bue-sancerre.fr">https://bue-sancerre.fr</a>
Châteauneuf-sur-Cher	Place de l'Hôtel de Ville	02 48 60 63 84	<a href="http://www.chateauneufsurcher.fr">www.chateauneufsurcher.fr</a>
Culan	6, place Saint-Ursin	02 48 56 64 41	
Dun-sur-Auron	Place du Champ de Foire	02 48 66 64 20	<a href="http://www.dun-sur-auron.fr">www.dun-sur-auron.fr</a>
Fussy	Place du 8 mai 1945	02 48 69 34 21	<a href="http://www.fussy.fr">www.fussy.fr</a>
La-Guerche-sur-l'Aubois	Parc Maurice Fuselier	02 48 77 53 53	<a href="http://www.mairie.la-guerche-aubois.fr">www.mairie.la-guerche-aubois.fr</a>
Jouet-sur-l'Aubois	4bis rue des Ecoles	02 48 76 43 26	<a href="http://www.mairie-jouet-sur-laubois.fr">www.mairie-jouet-sur-laubois.fr</a>
Léré	6, rue du 16 juin 1940	02 48 72 60 01	<a href="http://www.lere.fr">www.lere.fr</a>
Lignières	2, rue du Dr Bonnet	02 48 60 00 18	<a href="http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-lignieres-18.html">www.annuaire-mairie.fr/mairie-lignieres-18.html</a>
Mehun-sur-Yèvre	Place Jean Manceau	02 48 57 30 25	<a href="http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr">www.ville-mehun-sur-yevre.fr</a>
Saint-Amand-Montrond	2, rue Philibert Audebrand	02 48 63 83 00	<a href="http://www.ville-saint-amand-montrond.fr">www.ville-saint-amand-montrond.fr</a>
Saint-Doulchard	Avenue du général de Gaulle	02 48 23 52 52	<a href="http://www.mairie-saintdoulchard.fr">www.mairie-saintdoulchard.fr</a>
Saint-Florent-sur-Cher	Place de la République	02 48 23 50 00	<a href="http://www.ville-saint-florent-sur-cher.fr">www.ville-saint-florent-sur-cher.fr</a>
Saint-Germain-du-Puy	2 rue Joliot Curie	02 48 30 84 18	<a href="http://www.saintgermaindupuy.fr">www.saintgermaindupuy.fr</a>
Sancergues	8, rue Hubert Gouvernel	02 48 72 70 42	<a href="http://www.sancergues.fr">www.sancergues.fr</a>
Sancoins	10, place de la Libération	02 58 77 52 42	<a href="https://www.sancoins.fr/">https://www.sancoins.fr/</a>
Vierzon	Place de l'Hôtel de Ville	02 48 52 65 00	<a href="http://www.ville-vierzon.fr">www.ville-vierzon.fr</a>

## Numéros utiles



POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE	119
HÉBERGEMENT D'URGENCE	115
HOPITAL JACQUES CŒUR	02 48 48 48 48
CENTRE ANTI-POISON D'ANGERS	02 41 48 21 21
TOUTES URGENCES	112



## La Poste

### Flavigny :

Levée route des Colas du lundi au vendredi à 9h00 et le samedi à 8h00

### Nérondes :

Lundi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h30

Jeudi : 9h00 à 12h00

Vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 9h00 à 12h00



### Bureau de tabac à Ourouer-les-Bourdellins

Du lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

Mercredi de 7h00 à 12h30

Le dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00



# Prendre soin de sa santé



En raison de la pénurie de médecins généralistes sur notre territoire et afin d'éviter le renoncement aux soins, le Département du Cher a créé un **cabinet médical itinérant**, destiné aux patients résidants dans le Cher et dépourvus de médecin traitant, et qui se déplace dans

les communes situées en désert médical.

Pour connaître les lieux d'installation les plus proches rendez-vous sur le site <https://www.departement18.fr/Cabinet-medical-itinerant>. Pour la prise de rendez-vous, contacter le 02.48.24.08.00.

## La Maison de Santé de Nérondes



Infirmières D.E	Psychologue	Ostéopathe Eurost D.O	Masseurs— Kinésithérapeutes
Sur rendez-vous du lundi au dimanche Tél. : 02.48.74.81.48	Consultation sur rendez-vous sur DOCTOLIB Vendredi de 14h à 19h Tél. : 06.74.19.77.33	Consultation sur rendez-vous Tél. 07.49.54.55.28	RDV sur DOCTOLIB Tél. 07.80.97.37.56

Retrouvez deux médecins généralistes, les Docteurs DÉRIMAY et DUPLAT à la Maison de santé de Nérondes ! Un troisième médecin arrivera au début du 1er trimestre 2024.

Pour la prise de rendez-vous, contactez le secrétariat au 02.19.23.05.60.

Le planning est publié chaque mois sur le site <https://cdcspaysnerondes.com/vivre-ici/sante/> vous pouvez également contacter votre mairie pour en prendre connaissance.

**SOS Médecins 18—Association Loi 1901**

Urgence et permanence des soins 24h / 24h

Consultations uniquement sur rendez-vous au 3624 ou au 02.48.23.33.33

Sur le site en ligne [RDVaSOS.fr](https://RDVaSOS.fr)



# Durée de conservation des documents

**Quels papiers administratifs faut-il garder ? Combien de temps ?  
Nous vous indiquons les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante.**

## Assurance

<ul style="list-style-type: none"><li>• Quittance</li><li>• Avis d'échéance</li><li>• Courrier de résiliation</li><li>• Preuve du règlement</li></ul>	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'informations automobile	Permanente	Le relevé d'informations est délivré par votre assureur à la fin du contrat ou sur demande. Le relevé indique le coefficient de réduction-majoration de votre prime d'assurance ( <u>bonus-malus</u> ).
<u>Assurance-vie</u>	10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
Domage corporel	10 ans	

## Véhicule

<u>PV pour amende forfaitaire</u>	3 ans	Vous ne devez plus rien si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa <u>notification</u> .
Facture : achat, réparation...	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la <u>garantie des vices cachés</u>
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.

## Consommation—Appareil ménager

Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la <u>garantie</u>	
Facture d'un appareil ménager (par exemple, machine à laver, téléviseur)	Jusqu'à la fin de la <u>garantie</u>	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

## Impôts et taxes

<ul style="list-style-type: none"><li>• Déclaration de revenus</li><li>• Avis d'imposition sur le revenu</li><li>• Justificatifs utilisés. Par exemple, <u>justificatifs des frais réels</u></li></ul>	3 ans à partir de l'année qui suit l'année d'imposition. Ce délai correspond au <u>droit de reprise de l'administration</u> .	Exemple : déclaration 2023 à conserver jusqu'à la fin 2026.
Avis d'impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 an Ce délai correspond au <u>droit de reprise de l'administration</u> .	3 ans en cas de <u>dégrèvement</u> , exonération ou <u>abattement</u>



## Banque

Chèque à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due
Contrat de crédit immobilier et crédit à la consommation + justificatifs	2 ans à partir de la dernière échéance	
Dossier concernant un compte (compte courant, PEL, livret A...) Exemple : convention d'ouverture de compte	5 ans à partir de la clôture du compte	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé de compte (compte courant, PEL, livret A...)</li> <li>Talon de chèque</li> </ul>	5 ans à partir de l'opération	Un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de <b>13 mois</b>
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de <b>13 mois</b>

## Travail—Chômage—Retraite

<ul style="list-style-type: none"> <li>Bulletin de salaire</li> <li>Contrat de travail</li> <li>Certificat de travail</li> <li>Relevé d'indemnités journalières de maladie et de maternité</li> </ul>	Jusqu'à la <u>liquidation</u> de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire. Un justificatif d'indemnités journalières doit être gardé au moins 2 ans, mais il est prudent de le conserver jusqu'à la liquidation de la retraite. Il peut être utile de garder les bulletins de salaire après le départ à la retraite pour le calcul de la rente en cas de maladie professionnelle survenant à un retraité.
<u>Attestation Pôle emploi</u>	2 ans à partir de la date d'inscription comme demandeur d'emploi	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
<u>solde de tout compte</u>	3 ans	Le délai pour contester les sommes indiquées sur le solde de tout compte dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu.
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	La durée de 3 ans correspond au délai de reprise en cas de trop perçu constaté par Pôle Emploi. Ce délai passe à 10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration. Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Bulletin de paiement de la pension de retraite Titre de pension	Permanente	Document utile pour le calcul de vos droits à la pension de réversion.

## Santé

Relevé de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu. Le délai est de 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte de mutuelle</li> <li>Relevé de remboursement</li> </ul>	Variable selon l'organisme	Se référer aux délais prévus dans le contrat.
Facture d'un hôpital public	4 ans	
Facture d'un établissement de santé privé	2 ans	
<u>Ordonnance</u>	1 an (sauf pour les lunettes et les audioprothèses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 an pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans</li> <li>5 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans</li> <li>3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de 43 ans ou plus</li> <li>Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses</li> </ul>
Preuve du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à <u>liquidation</u> des droits à la retraite	





## Communauté de Communes Pays de Néronde



Depuis, le 6 septembre 2023, la CDC du Pays de Néronde à ouvert un accueil périscolaire **tous les mercredis**. Un site d'accueil sur Ourouer-les-Bourdelins et un site sur Néronde.

Pour plus de renseignements, contacter le **02.48.77.62.33**

Le SPANC assure le contrôle et la gestion des installations d'assainissement individuel pour protéger l'environnement.

Chaque usager du SPANC doit se soumettre aux obligations fixées par la réglementation en vigueur applicable aux installations non collectif, et par le règlement SPANC.

Pour plus de renseignement, contacter Céline FLEURIET au **02.48.77.62.31**



La CDC du Pays de Néronde vous aide dans vos démarches pour la création ou le développement de votre entreprise. Elle a également mis en place un espace de travail partagé dans ses locaux.

Pour plus de renseignements, contacter Aline GUILLAUMIN au **02.48.77.62.35**

**Déc 23 - Mars 24**

# Et si on en parlait !

Capital Rur@l organise des **débats citoyens gratuits et ouverts à tous** pour échanger sur des sujets du quotidien. Des intervenants professionnels et des acteurs citoyens sont invités à ces soirées thématiques.

**Venez écouter, participer, débattre autour du verre de la citoyenneté !**

Tous les troisièmes lundis du mois de 18h30 à 20h00

Lundi 18 décembre Les biens faits du chocolat	Lundi 15 janvier La voiture électrique	Lundi 19 février Recyclage, Faisons le point...	Lundi 18 mars Les addictions

**Proposez vos idées de débats !**



Espace de coworking de la Communauté de Communes du Pays de Néronde  
27 A Route de Saint Amard - 18350 Néronde  
(entre Intermarché et le collège Julien DUMAS)

06 58 08 19 56

Tiers lieu Néronde  
Capital rur@l





À partir du 1er janvier 2024, les ménages auront l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et les déchets verts de jardin afin qu'ils soient valoriser en solutions de compostage par les collectivités. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC).

Le SMIRTOM Saint-Amandois vous propose des composteurs de 390 L à ses usagers. Le coût total est pris en charge à hauteur de 70% par le syndicat, laissant **une cotisation de 15 € à la charge de l'utilisateur**. Vous pouvez les récupérer directement dans les bureaux du syndicat ou demander à vous le faire livrer.

Vous pouvez télécharger le bon de commande sur le site <https://smirtom-stamandois.com>

ou vous rendre directement au

**SMIRTOM**

**25 Av. Gérard Morel 18200 DREVAULT—02.48.60.66.89**



### Message du SMIRTOM

**Les couvercles verts arrivent : se préparer à la collecte de demain !**

Les bacs bi-compartmentés, utilisés jusqu'à présent pour la collecte du verre et du papier, seront progressivement transformés en bacs dédiés uniquement au verre. Nos agents de maintenance sont en train de remplacer les couvercles actuels cassés par des couvercles verts.

Grâce à ces nouveaux bacs, vous pourrez désormais stocker deux fois plus de verre, en tenant compte de la fréquence de collecte révisée.

Pour les papiers, nous vous rappelons qu'ils peuvent désormais aller dans votre bac jaune, et ce grâce aux nouvelles consignes de tri universelles que le gouvernement et les éco-organismes tel que CITEO déploient sur l'ensemble du territoire français.

Et si votre bac jaune actuel est trop petit pour répondre à vos besoins, ne vous inquiétez pas ! Nous vous offrons la possibilité de demander gratuitement un bac jaune de plus grande capacité. Il vous suffit de contacter le secrétariat du SMIRTOM au **02.48.60.66.89**.

# DECHETTERIES



## LES ADRESSES



**LIGNIERES (18160)** : Route de Bourges  
**SANCOINS (18600)** : Zone Artisanale  
 Dechetterie Station D'épuration  
**TORTERON (18320)** : Route du Cuffy

**SANCOINGS (18140)** : Départementale 6  
**CHARENTON-DU-CHER (18210)** : Rte de Charenton  
**NERONDES (18350)** : Chemin de la Digue  
**SAINT-MAUR (18270)** : Les Chaillots  
**LA GUERCHE (18150)** : 9-5 Rue Pierre Boucher  
**BLET (18350)** : Route de Chalivoy  
**OUROUËR (18350)** : Ateliers Municipaux  
**DREVANT (18200)** : Route de Montluçon  
**LEVET (18340)** : 9078F Rte de Saint-Florent  
**BIGNY-VALLENAY (18190)** : Rte de Crezancay  
**VENESMES (18190)** : Zone Artisanale, Les Rolets



## LES HORAIRES

### Lignières / Sancoins Torteron / Sancerques

Mardi 13 h 30 - 16 h 50  
 Mercredi 8 h 30 - 11 h 50  
 Jeudi 13 h 30 - 16 h 50  
 Vendredi 8 h 30 - 11 h 50  
 Samedi 13 h 30 - 16 h 50

### Blet

Mercredi 14 h 00 - 16 h 00  
 Samedi 10 h 00 - 11 h 50

### Drevant

Du lundi au samedi  
 8 h 30 - 11 h 50 et 13 h 30 - 17 h 20

### Bigny-Valenay

Mardi 13 h 30 - 16 h 50  
 Jeudi 8 h 30 - 11 h 50  
 Samedi 8 h 30 - 11 h 50

### Charenton-du-Cher / Nérondes Saint-Maur / La Guerche-sur- l'Aubois

Mardi 8 h 30 - 11 h 50  
 Mercredi 13 h 30 - 16 h 50  
 Jeudi 8 h 30 - 11 h 50  
 Vendredi 13 h 30 - 16 h 50  
 Samedi 8 h 30 - 11 h 50

### Ouroûr-les-Bourdelins

Samedi 8 h 00 - 11 h 30

### Levet

Mercredi 8 h 30 - 11 h 50  
 Vendredi 8 h 30 - 11 h 50  
 Samedi 13 h 30 - 16 h 50

### Venesmes

Mardi 8 h 30 - 11 h 50  
 Mercredi 13 h 30 - 16 h 50  
 Jeudi 13 h 30 - 16 h 50  
 Vendredi 13 h 30 - 16 h 50  
 Samedi 8 h 30 - 11 h 50



ZA AVENUE GERARD MOREL 18200 DREVANT  
 TELEPHONE: 02.48.60.66.89  
 E-MAIL: secretariat@smirtom-stamandols.com  
 SITE INTERNET: www.smirtom-stamandols.fr

En raison des congés de fin d'année les jours  
 d'ouverture risquent d'être modifiés.  
 Veuillez consulter le site internet du syndicat  
 (smirtom-stamandols.fr) ou appeler le syndicat au  
 02 48 60 66 89



# LE GUIDE DES DECHETTERIES



## ACCEPTÉ EN DÉCHETTERIE



**GRAVATS** : valorisés en remblais.



**DÉCHETS VERTS LIÉGÈRES** :  
 transférés (bâches, granulés,  
 plaquettes ou pollage agricole).



**DÉCHETS VERT NON LIÉGÈRES** :  
 destinés au compostage.



**MÉTAUX + DEEE** (déchets d'équipements  
 électriques et électroniques) : triés par  
 le syndicat puis recyclés.



**GRANDS CARTONS** :  
 neuf vies en cartons.



**BOIS** :  
 fabrication de nouveaux produits.



**ENCOMBRANTS** :  
 enfouis sur l'installation de stockage des  
 déchets non dangereux de Guernay (36).



**HUILES AUTOMOBILES** :  
 recyclées en matières premières.



**PNEUS** : de véhicules légers, entiers  
 et sans jante (lette de 4). Trans-  
 formés en matière première.



**DÉCHETS DANGEREUX** :  
 rendus inoffensifs ou recyclés.



**RADIOGRAPHIES** :  
 traitées et recyclées par une filière  
 spécialisée.



**AMPOULES** :  
 traitées puis recyclées.



**MOBLIER** :  
 démantelé puis trié par matière.



**DÉCHETS DE SOINS** :  
 pour savoir où les déposer : [www.dasri.fr](http://www.dasri.fr)



**BOUTEILLES DE GAZ** :  
 pour savoir où les déposer : [www.dbag.fr](http://www.dbag.fr)



**EXTINCTEURS** :  
 repris par le vendeur pour être recyclés.



**PNEUS DE TRACTEURS, PNEUS LOURDS, CARTES ...** :  
 repris par le vendeur pour être recyclés.

## CAS PARTICULIER



**AMIANTE LIÉ** : enfoui au centre de stockage des déchets.  
 Repris seulement dans les déchetteries de Charenton-du-Cher,  
 La Guerche-sur-l'Aubois, Bigny-Valenay et Saint-Maur.

Le SMIRTOM peut décider de fermer une  
 déchetterie si des incivilités sont rapportées par  
 les gardiens.



Le SMIRTOM propose un service de  
 location de bennes (pour gravats, déchets verts,  
 déménagement...)  
 Pour plus de renseignements,  
 contactez le secrétariat (02.48.60.66.89)





## 2<sup>ème</sup> semestre 2024 Calendrier de la collecte Ordures ménagères, Cartons - Verres, Papiers

Lors d'une semaine avec un jour férié, la collecte est décalée d'un jour

Sortir les bacs la veille au soir du ramassage

Juillet	
1	Lundi
2	Mardi
3	Mercredi
4	Jeudi
5	Vendredi
6	Samedi
7	Dimanche
8	Lundi
9	Mardi
10	Mercredi
11	Jeudi
12	Vendredi
13	Samedi
14	Dimanche
15	Lundi
16	Mardi
17	Mercredi
18	Jeudi
19	Vendredi
20	Samedi
21	Dimanche
22	Lundi
23	Mardi
24	Mercredi
25	Jeudi
26	Vendredi
27	Samedi
28	Dimanche
29	Lundi
30	Mardi
31	Mercredi

Aout	
1	Jeudi
2	Vendredi
3	Samedi
4	Dimanche
5	Lundi
6	Mardi
7	Mercredi
8	Jeudi
9	Vendredi
10	Samedi
11	Dimanche
12	Lundi
13	Mardi
14	Mercredi
15	Jeudi
16	Vendredi
17	Samedi
18	Dimanche
19	Lundi
20	Mardi
21	Mercredi
22	Jeudi
23	Vendredi
24	Samedi
25	Dimanche
26	Lundi
27	Mardi
28	Mercredi
29	Jeudi
30	Vendredi
31	Samedi

Septembre	
1	Dimanche
2	Lundi
3	Mardi
4	Mercredi
5	Jeudi
6	Vendredi
7	Samedi
8	Dimanche
9	Lundi
10	Mardi
11	Mercredi
12	Jeudi
13	Vendredi
14	Samedi
15	Dimanche
16	Lundi
17	Mardi
18	Mercredi
19	Jeudi
20	Vendredi
21	Samedi
22	Dimanche
23	Lundi
24	Mardi
25	Mercredi
26	Jeudi
27	Vendredi
28	Samedi
29	Dimanche
30	Lundi

Octobre	
1	Mardi
2	Mercredi
3	Jeudi
4	Vendredi
5	Samedi
6	Dimanche
7	Lundi
8	Mardi
9	Mercredi
10	Jeudi
11	Vendredi
12	Samedi
13	Dimanche
14	Lundi
15	Mardi
16	Mercredi
17	Jeudi
18	Vendredi
19	Samedi
20	Dimanche
21	Lundi
22	Mardi
23	Mercredi
24	Jeudi
25	Vendredi
26	Samedi
27	Dimanche
28	Lundi
29	Mardi
30	Mercredi
31	Jeudi

Novembre	
1	Vendredi
2	Samedi
3	Dimanche
4	Lundi
5	Mardi
6	Mercredi
7	Jeudi
8	Vendredi
9	Samedi
10	Dimanche
11	Lundi
12	Mardi
13	Mercredi
14	Jeudi
15	Vendredi
16	Samedi
17	Dimanche
18	Lundi
19	Mardi
20	Mercredi
21	Jeudi
22	Vendredi
23	Samedi
24	Dimanche
25	Lundi
26	Mardi
27	Mercredi
28	Jeudi
29	Vendredi
30	Samedi

Décembre	
1	Dimanche
2	Lundi
3	Mardi
4	Mercredi
5	Jeudi
6	Vendredi
7	Samedi
8	Dimanche
9	Lundi
10	Mardi
11	Mercredi
12	Jeudi
13	Vendredi
14	Samedi
15	Dimanche
16	Lundi
17	Mardi
18	Mercredi
19	Jeudi
20	Vendredi
21	Samedi
22	Dimanche
23	Lundi
24	Mardi
25	Mercredi
26	Jeudi
27	Vendredi
28	Samedi
29	Dimanche
30	Lundi
31	Mardi

# LE MOULIN AVANT

**2023** s'achève dans une grande joie pour les membres de l'association.

**Beaucoup de travaux** ont été effectués au cours des derniers mois.

En avril et mai, après la protection des poutraisons, la tour intérieure a été crépie par l'équipe du moulin et surtout avec l'aide de bénévoles et d'artisans.

**Une énergie sans faille de tous les bénévoles !**

**AVRIL : ENDUIT**



Merci à Daniel PARODAT,  
Mr COUSTRE et son fils ainsi  
que l'ensemble des bénévoles

**MAI : Prise de cotes**



Thierry Croix  
Charpentier et amouleur  
de moulins

**JUIN : DALLAGE**



Une reconnaissance toute  
particulière à Daniel PARODAT  
Maçon du moulin depuis la 1ère heure

**Merci aux entrepreneurs** Mr Christian COUSTRE, Mr Laurent THIBAUT, Mr VECLAIN pour leur don de matériaux, prêt de matériel et aide précieuse.

**Le travail de l'entreprise Croix en juillet puis septembre** pour la pose des escaliers, des planchers, des rambardes sur les deux étages, ainsi que la mise en place du gros fer et de la lanterne pièces maîtresses du mécanisme.

**Une belle réussite pour les Journées Européennes du Patrimoine de septembre** environ 250 visiteurs émerveillés. Avec la participation de La Maison de la Créativité pour un atelier artistique et de Mr Bocquin J.C pour son EXPO-PHOTO.

**Nous remercions très sincèrement le Syndicat Pays Loire Val d'Aubois, la Région** pour leur soutien financier, Monsieur Méchin et Monsieur Courtilat pour leur accompagnement depuis le début de l'association.

**Merci aux communes d'Ourouer les Bourdelins et de Croisy pour leur générosité. Merci aux associations de Charly et Ourouer pour leur solidarité. Merci à nos adhérents pour leur fidélité.**

Enfin, un grand merci à Eric PACQUAULT qui a tenu la présidence de l'association de 2008 à 2022. Il est le créateur de cette belle association et passe désormais le flambeau à Catherine JACQUET, entourée d'une équipe toujours aussi motivée pour la restauration du moulin à vent de Chalivoy la Noix.

L'association avait à cœur l'exécution des travaux, c'est pour cela que seuls des rifles en mars et en novembre ont été organisés. Le Moulin Avant a participé à la soirée des Darks Brothers en juillet.

**Manifestations pour 2024** : Rifles le 02 mars, Randonnée/repas en Avril, Rifles le 05 octobre

**Nous découvrir sur le web** : My Loire Valley : Monuments du Berry - Facebook : Moulin Avant

**Adhésion possible** 20€ /an.

**Contacts** au 06.58.16.07.87 ou au 06.64.85.30.53.

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.  
Tous nos vœux de bonheur pour cette année 2024 !**



PARTAGER – SENSIBILISER – RECUEILLIR – SOIGNER – REHABILITER – RELACHER – OBSERVER

« Car les animaux sauvages ont besoin de vous... Et nous avons besoin d'eux ! ...  
AUJOURD'HUI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS »

Tout semblait aller pour le mieux...

**En effet, l'année 2024 est porteuse de nombreux projets et avancées pour l'association :**

- **création de deux emplois salariés en CDI, Fanny et Tom, accompagnée du dispositif Cap'Asso de la Région Centre-Val de Loire,**
- **accueil et formation de 4 jeunes volontaires en service civique,**
- **chantiers participatifs avec des bénévoles et des institutions publiques (EPIDE Bourges Osmoy, lycée agricole, missions locales,...) pour le montage de 8 volières tunnel de réhabilitation et un bloc de 14 volières/enclos, dont les financements par des Fondations d'entreprise ont déjà été validés,**
- **aide financière de la Région Centre -Val de Loire à l'ensemble des centres de soins de la région : fonctionnement et investissement.**

Mais... les locaux habilités à recevoir la faune sauvage et dans lesquels nous étions en location sont mis en vente pour 80 000 euros !

**Afin d'éviter une fermeture de l'Hôpital Faune Sauvage - Centre France, l'association a la volonté d'acquérir ces locaux : une maison de 115m<sup>2</sup> avec son terrain de 3 000m<sup>2</sup>, située à La Guerche sur l'Aubois.**

Malheureusement,

**Malgré de nombreuses démarches depuis plusieurs mois auprès de financeurs privés, nous n'avons pas réussi à ce jour à réunir l'ensemble des fonds nécessaires pour financer l'acquisition de ces locaux, pourtant ESSENTIELS pour pérenniser nos actions.**

C'est dans l'urgence que l'on se tourne vers vous ! Vous êtes les seuls à pouvoir nous redonner espoir : particuliers, entreprises, mécènes, associations, fondations, organismes publics,....

Nous comptons sur vous !

Ensemble, rassemblons les fonds nécessaires pour acquérir les locaux actuels, et éviter la fermeture de l'Hôpital Faune Sauvage Centre France !

**CAGNOTTE PARTICIPATIVE, OBJECTIF : 80 000 EUROS AVANT LE 31 DECEMBRE 2023, cliquez sur le lien ci-dessous :**

<https://www.helloasso.com/associations/cap-biodiversite-france/collectes/sos-nous-avons-besoin-de-vous-hopital-faune-sauvage-centre-france-fermeture-1>

**06 64 41 67 34 [contact@hfs-centre.com](mailto:contact@hfs-centre.com)**

**Hôpital Faune Sauvage, Château La Grand'Cour, 18350 Mornay-Berry**

# L'année 2023 en image



8 Mai 2023



Fête des voisins

## *Salon des Maires du Cher à Vierzon*



**Assemblée Générale du centenaire des maires du Cher le 23 juin 2023 à Vierzon, accompagné de Mme Violette FERNANDES, Maire de Mornay-Berry et Alexia LACROIX-CHIVAILLE, secrétaire de la mairie de Mornay-Berry. Suivi d'un diner/spectacle au Cabaret National Palace de Vierzon accompagné de Mr DURAND, Maire de la mairie de Bengy-sur-Craon.**



Halloween 2023



La fromagée



11 novembre 2023

**Béatrice ALLIBERT (au milieu), Maire et Solange VAUVRE (à gauche), 1ère adjointe, ont eu le plaisir de rendre au Salon des Maires à Paris accompagnées de Violette FERNANDES (à droite), Maire de Mornay-Berry. Pour clôturer cette journée, un repas au SENAT leur a été offert par Marie-Pierre RICHER et Rémy POINTE-REAU, Sénateurs du Cher.**





**Cette année encore, le père Noël est venu rendre visite aux petits et grands enfants de Flavigny pour apporter des cadeaux à ceux qui ont été sages.**

**Nous le remercions pour sa venue.**

**Deux de ses fidèles lutins, s'étaient échappés pour mettre la pagaille à la mairie, peut-être reviendront-ils l'année prochaine...**



*Nous vous souhaitons de  
belles fêtes de fin d'année !*

**Rédaction : Julie DONAT, Béatrice ALLIBERT  
et les membres de la commission « Flavigny Info »**

**Conception et réalisation : Julie DONAT**

**Impression et distribution : par nos soins**

**Photos : Jean MERCIER, Béatrice ALLIBERT et Marie-Ange FRANCY**